

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20170908-0000018069-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 12/09/2017

Réception par le Préfet : 12/09/2017

Publication : 15/09/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Communication

à la Commission permanente

Séance du vendredi 8 septembre
2017

N° CP-2017-8-3-2

RD 430 - RÉAMÉNAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE AVEC LA RD 5 A GUEBWILLER

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

MM. HABIG, SCHELLENBERGER

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD 2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-6-3-4 du 9 juin 2017 relative aux routes départementales, affectations et désaffectations d'autorisations de programme,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les études d'avant-projet, telles que figurant dans la notice d'Avant-Projet jointe en annexe à la présente délibération, afférentes au réaménagement du carrefour giratoire entre les RD 430 et RD 5 à GUEBWILLER,
- Précise que cette opération a fait l'objet d'une affectation d'AP de 240 000 € lors de la Commission permanente du 9 juin 2017.

Les dépenses seront imputées au programme A111, chapitre 21, fonction 621, nature 2151 du Budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité